

PROGRAMME DE FORMATION DIPLOME FÉDÉRAL DE JURISTE DU PATRIMOINE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation est une exclusivité Fédération Nationale du Droit et du Patrimoine (FNDP), réservée aux membres de la FNDP. Ce diplôme est conçu pour conférer à ses titulaires un niveau d'excellence juridique en droit du patrimoine. Il regroupe neuf certificats de spécialité, chacun étant sous la responsabilité du ou des directeurs de diplômes qui y enseignent. L'objectif est de concentrer, au sein d'une formation de 190 heures, le meilleur de chacun des Masters 2 de la FNDP. Cette formation totalement inédite, et parfaitement complémentaire de celles enseignées au sein des Masters 2 fédérés, est dispensée pour partie à distance, via internet, et pour partie par des séminaires.

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- atteindre un niveau d'excellence juridique en droit du patrimoine grâce à l'obtention des spécialités suivantes :

Droit patrimonial de la famille

Assurance vie

Relation commerciale

Patrimoine d'affectation

Fiscalité internationale

Corporate

Stratégies patrimoniales

Gestion de patrimoine des personnes vulnérables

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Cette formation peut être suivie aussi bien par des étudiants en parallèle de leur Master 2 fédéré, que par des professionnels déjà titulaires d'un Master 2 de la FNDP. Elle peut également être suivie, de manière dérogatoire, par des professionnels attestant d'une expérience de haut niveau d'au moins huit ans révolus au jour de la demande, dans une profession en lien avec la gestion de patrimoine
- Prérequis :
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - être inscrit à l'un des Masters 2 membres de la FNDP ;
 - ou être diplômé de l'un des Masters 2 membres de la FNDP ;
 - ou être titulaire d'un master 2 dont une partie des cours est mutualisée avec l'un des diplômes fédérés au sein de la FNDP.
 - ou, préalablement au dépôt d'une candidature, attester d'une expérience de haut niveau d'au moins huit ans révolus au jour de la demande, dans une profession en lien avec la gestion de patrimoine. Dans ce dernier cas, une demande de dérogation, qui sera examinée en commission par le jury de sélection, doit obligatoirement être déposée.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine** représente un volume horaire d'enseignement de **190 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement par demi journée signée par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie présentielle

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est dispensée pour partie à distance, via internet, et pour partie par des séminaires.

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Cours à distance : plate-forme pédagogique en ligne sur laquelle se trouvent des supports de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants ;
- Séminaire à TOULOUSE (présentiel) : séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Les certificats de spécialité CS1, CS2, CS3, CS4, CS5, CS6, CS7 et CS8 font l'objet d'une note sur 40 points.

Cette évaluation est organisée dans le cadre d'une épreuve écrite commune de 3 heures sous forme de questionnaires (QCM).

L'évaluation du Certificat de spécialité CS9 fera l'objet d'une note sur 40. Il s'agira d'une étude de cas réalisée en travail de groupe sur l'un des Certificats de Spécialités déterminé aléatoirement.

Il n'est pas prévu de session de rattrapage.

Un certificat est validé dès lors que le candidat a obtenu 20 sur 40.

L'obtention du diplôme est déterminée par l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 20/40 à l'ensemble des certificats (avec ou sans mécanisme de compensation).

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
Karine ESPLAN (Docteur en management des ressources humaines), Cécile LISANTI (Professeur des Universités), Renaud MORTIER (Professeur agrégé de droit privé), Jean PRIEUR (Professeur émérite des universités), Sophie SCHILLER (Professeur des Universités), ...
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme est validé si le participant obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20.

En cas d'échec, il n'y a pas de session de rattrapage.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

CS 1 : Droit patrimonial de la famille

- Liquidations complexes en droit patrimonial de la famille
- Actifs financiers et droit patrimonial de la famille
- L'impact de la procédure collective sur le patrimoine des époux

CS 2 : Assurance-vie

- Rédaction de la clause bénéficiaire et stratégie globale de transmission
- Assurance-vie, aspects liquidatifs

CS 3 : Relation commerciale

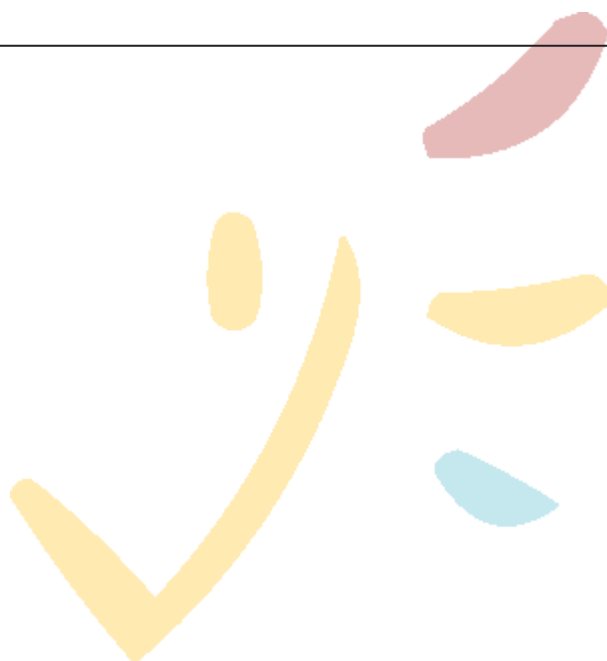
- Optimisation de la relation client

CS 4 : Gestion et transmission du patrimoine d'autrui

- Fiducie

CS 5 : Ingénierie juridique et fiscale internationale

- Anticipation successorale internationale
- Fiscalité internationale du patrimoine



CS 6 : Corporate

- Pactes d'actionnaires et pactes de famille
- Les stratégies fondées sur les variations du capital social

CS 7 : Stratégies patrimoniales

- Clauses complexes (sociétés civiles, cessions de parts, garanties de passif)
- Stratégies patrimoniales

CS 8 : Gestion du patrimoine des personnes vulnérables

- Protection des majeurs vulnérables

CS 9 : Séminaires de cas pratiques

- Coordonnés par les Directeurs des Master 2 de la FNDP :
- Etudes et résolutions de cas pratiques

